

Le cours de citoyenneté choisi par 8 % des élèves

■ Dans l'enseignement officiel et primaire, plus de 90% des enfants auraient gardé le cours de religion ou de morale.

Il s'agit du grand suspense de la rentrée. Dans l'enseignement officiel, combien d'élèves du primaire auront-ils décidé de suivre deux heures de cours de citoyenneté, écartant du même coup les cours de morale ou de religion ?

Une meilleure moyenne en première primaire

Selon des résultats partiels actualisés ce vendredi et regroupant le choix de 190 pouvoirs organisateurs sur 269, 8 % seulement des élèves auraient fait ce choix. Soit nettement moins que les quasi 15 % avancés début de semaine. *"On note cependant que cette moyenne est plus importante parmi les élèves de première primaire, vierges de tout cours philosophiques"*, note Fanny Constant, secrétaire générale du CECP, le Conseil de l'enseignement communal et provincial.

Pour rappel, ce cours de citoyenneté sera donné pour la première fois à partir du premier octobre dans l'enseignement fondamental public. Il faudra attendre la rentrée prochaine pour le voir implanter dans le secondaire. Dans l'enseignement officiel (l'enseignement libre confessionnel ne l'organisera pas en tant que tel), tous les élèves le suivront à raison de minimum une heure par semaine. Seuls ceux qui le souhaitent, le choisiront donc à raison de deux heures par semaine.

Une pagaille attendue

Les mois qui ont précédé cette mise sur pied ont été très tendus entre les adeptes du cours de religion, et les précurseurs d'un cours de citoyenneté. Les prochaines semaines risquent d'être tout aussi difficiles.

Cette semaine en effet, est née une polémique autour des interprétations que l'on pouvait faire du décret du 13 juillet instituant le cours de citoyenneté. Le CECP

s'est insurgé contre un document envoyé aux écoles par le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). Ce document précise les règles relatives à l'attribution du cours de citoyenneté. Selon le CECP, il assouplit les conditions qui permettent aux profs de religion et de morale de donner le cours de citoyenneté et ne correspond pas au texte du décret l'instituant.

Ce vendredi, une proposition de décret reclarifiant celui du 13 juillet était envoyée par la majorité PS-CDH à la Communauté française.

"Ces clarifications passeront la semaine prochaine en commission parlementaire, explique Fanny Constant. Mais elles risquent d'engendrer un chaos

impossible, car pour certaines directions cela va changer les règles du jeu dans l'attribution des cours, cela va bouleverser leur organisation, et cela risque surtout d'exposer le texte à de dangereux recours."

Ce cours de citoyenneté sera donné à partir du premier octobre dans l'enseignement fondamental.

BdO